

Lutte contre les mutilations sexuelles : une campagne de sensibilisation contre l'excision

5.8.2026 - | ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Pendant tout l'été, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et l'association "Excision, Parlons-en" diffusent la campagne #Alerte excision. L'occasion de rappeler que les mutilations sexuelles féminines sont interdites et punies par la loi et que des dispositifs existent pour prévenir les mutilations sexuelles et/ou prendre en charge les femmes victimes.

Une campagne pour protéger les jeunes filles

À l'occasion des vacances d'été, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, avec l'association "**Excision, parlons-en !**", redéploie la campagne « **L'excision ne doit jamais faire partie du voyage** ».

Cette campagne vise à sensibiliser les familles, les professionnels et le grand public au risque de mutilations sexuelles féminines (MSF), qui peut augmenter lors de séjours à l'étranger. Elle rappelle un message essentiel : **aucune tradition, coutume ni croyance ne peut justifier l'excision**, qui constitue une grave atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles.

Aujourd'hui, près de **139 000 femmes vivent avec les conséquences d'une excision en France**, tandis que plus de **230 millions de femmes et de filles** sont concernées dans le monde.

Comment signaler une situation préoccupante

Les mutilations sexuelles féminines sont interdites par la loi française, y compris lorsqu'elles sont pratiquées à l'étranger sur une personne résidant habituellement en France.

La campagne rappelle que chacun peut contribuer à protéger une jeune fille en signalant une situation préoccupante ou en sollicitant de l'aide auprès des services compétents. En cas de danger ou de suspicion, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés, notamment :

- le **119 - Allô Enfance en danger**
- les services de police ou de gendarmerie (en appelant le 17), le SAMU (15) ou les pompiers (18). Ces numéros sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.
- **Depuis l'étranger, la plateforme d'accompagnement des victimes (PNAV)** via la Page d'accueil | Arrêtons les violences pour échanger par tchat avec la police et la gendarmerie
- **Pour les Françaises résidant à l'étranger**, en cas d'urgence, elles peuvent également contacter le consulat de France de leur lieu de résidence.

En Auvergne-Rhône-Alpes, des dispositifs pour

accompagner, conseiller et prendre en charge

Si vous êtes concernée, si vous craignez qu'une jeune fille soit exposée à un risque d'excision ou si vous êtes un professionnel confronté à une situation préoccupante, n'attendez pas pour demander conseil. Les **Maisons des Femmes (Santé) en Auvergne-Rhône-Alpes** et les **Unités d'accueil pédiatriques enfants en danger** peuvent vous accueillir, vous informer et vous orienter vers les dispositifs adaptés.

Les **Maisons des Femmes (Santé)** constituent des lieux d'accueil, d'écoute et de prise en charge pour les femmes victimes de violences, notamment les femmes victimes de mutilations sexuelles. Elles peuvent y trouver une prise en charge adaptée, dans un environnement sécurisé et bienveillant, ainsi qu'une orientation vers les professionnels spécialisés lorsque cela est nécessaire. Il en existe 10 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les **Unités d'accueil pédiatrique Enfants en danger (UPAED)** sont des structures spécialisées dans la prise en charge des mineurs victimes de violences, maltraitances ou négligences. L'objectif est d'assurer, en un seul lieu, une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent victime : médicale, psychologique, sociale et judiciaire. Ce sont les différentes parties prenantes qui se déplacent. Il en existe 11 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous êtes professionnel de santé ou travailler en lien avec les femmes victimes de violence ? Le site stop-violences répertorie les structures en Auvergne-Rhône-Alpes qui peuvent prendre en charge les femmes victimes de violence (information, dépôt de plainte, aide et accompagnement, prise en charge médicale, etc.).

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/lutte-contre-les-mutilations-sexuelles-une-campagne-d-e-sensibilisation-contre-lexcision>